



Résidence  
Le Monarque

## CONSENTEMENT AUX CRITÈRES D'ADMISSION SOINS PALLIATIFS POUR FIN DE VIE

---

1. Le client doit être âgé de 18 ans et plus.
2. Le client est en phase palliatifs de sa (ou ses) maladie(s), sans égard à la pathologie. Les soins reposent sur une approche globale de la personne, qui comprend la réponse à ses besoins physiques, psychologiques, sociaux et spirituels, et qui offre également un soutien aux proches. Les soins de confort; soit le niveau 4 a été décidé et clarifié avec la personne et/ou ses proches.
3. Un pronostic de survie inférieur à 3 mois doit avoir été établi par un médecin et doit être joint à la demande d'admission.
4. Le pronostic peut être validé par l'utilisation d'une échelle objective et reconnue, par exemple le PPS (Palliative Performance Scale) ou le Karnofsky qui doit être inférieur ou égal à 50%.
5. Le client ou son représentant légal est informé de son état et il accepte la visée palliative.
6. Le client ou son représentant légal accepte de bénéficier du programme de soins palliatifs.
7. Lorsque la condition clinique du résident se stabilise et que la durée de séjour s'avérait plus longue (10 à 12 semaines), il pourrait y avoir une réévaluation, suivi d'une réorientation de la personne vers un autre milieu de vie adapté à ses besoins. Cette réorientation pourrait se faire à plus court terme, si jugée à propos.
8. L'aide médicale à mourir n'est pas offerte à la Résidence Le Monarque. La Résidence Le Monarque s'assurera qu'un patient qui la demande, soit transféré et reçoive le dit soin selon ses droits.

**Consentement du client :** \_\_\_\_\_

**Témoïn :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

